Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada

Nouvelles du Centre de la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada
Vol. 5 Nº 1 2015

Bulletin sur la lutte antiparasitaire

Les rouages internes de l'Atelier d'établissement des priorités du Centre de la lutte antiparasitaire

Beaucoup s'interrogent là-dessus, mais peu peuvent donner des explications. Pourtant, les résultats sont indéniables : l'atelier d'établissement des priorités relatives aux pesticides à usage limité organisé par le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) fonctionne. Mais comment?

C'est la première journée de l'atelier annuel d'établissement des priorités organisé par le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA). C'est un beau jour de mars ensoleillé mais étonnamment frais à Ottawa, après l'hiver le plus rigoureux que la ville ait connu en 20 ans. Pour la 12e année consécutive, Craig Hunter, un spécialiste de la protection des cultures à l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario, est installé sur l'estrade, penché sur « le Livre », comme on l'appelle affectueusement, et il énonce les noms des cultures et des parasites leur étant associés.

« Pommes de terre. Ligne 76. Le taupin. »

Une discussion en petits groupes à l'Atelier 2014: Alf Krause, producteur de petits fruits, Colombie-Britannique (C.-B.); James Bergen, producteur de petits fruits, C.-B.; Mark Sweeney, spécialiste des cultures, ministère de l'Agriculture de la C.-B.; Réjean Demers, Association des producteurs de fraises et framboises du Québec; Stéphanie Tellier, conseillère en horticulture - petits fruits, pomme et biologique, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec; Duane Holder, Association des producteurs de cerises de la C.-B.

Dans la salle, environ 200 hommes et femmes suivent son exposé sur leur ordinateur portatif ou sur les grands écrans placés à sa droite et à sa gauche, tandis qu'il lit une longue liste de cultures et de parasites.

Une dame dit d'une voix forte. « Gardez ceci s'il vous plaît! »

Un processus d'élimination

Les participants à l'atelier 2014 du CLA émondent la liste des cultures et des parasites dressée par province, au cours de la première ronde d'élimination. L'objectif consiste à ramener à 10 priorités « A » la liste de 1 810 entrées et à désigner les deux meilleures solutions pour lutter contre chaque parasite. Le CLA fera ensuite les essais de résidus, d'efficacité et de tamisage pour aider à rapprocher les produits antiparasitaires choisis au stade de l'homologation.

Mais avant cela, les participants à l'atelier doivent ramener la liste des priorités provinciales à une vaste gamme de

Table des matières

Les rouages internes de l'Atelier d'établissement des priorités du Centre de la lutte antiparasitaire 1
Le partenariat prépare l'arrivée des profils de culture à jour 4
Le Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation travaille à l'élimination d'irritants commerciaux 6
Le point sur les programmes : Réduction des risques liés aux pesticides 9
Le point sur les programmes : Pesticides à usage limité 10
Message du directeur exécutif du Centre de la lutte antiparasitaire 10

Canada

priorités « C » (troisième rang), puis à un étroit éventail de 25 priorités « B » (deuxième rang).

« Ligne 89, radis, mouche du chou. »

« C, s'il vous plaît. »

Pour quelqu'un qui n'est pas familier avec le processus, tout cela paraît bien ordinaire et même ennuyant.

On peut donc se demander pourquoi ils s'adonnent à cet exercice.

Plus précisément, comment les participants — un éventail de producteurs, d'organisations de producteurs, de spécialistes des cultures, d'universitaires, de coordonnateurs provinciaux des programmes de pesticides à usage limité, de fonctionnaires fédéraux et provinciaux et de fabricants de pesticides et de biopesticides — rendent-ils l'atelier efficace année après année?

Ce qu'il y a de mieux

C'est la deuxième année que Kevin Gulay assiste à l'atelier d'établissement des priorités. Il est de retour en raison du succès qu'il a remporté l'an dernier : il était venu dans l'espoir que le groupe choisisse deux produits antiparasitaires pour que le CLA les mette à l'essai, et ses efforts ont porté fruit.

Kevin est gestionnaire de la recherche à l'Association manitobaine des producteurs de semence fourragère (AMPSF), organisme sans but lucratif qui représente les producteurs de semence fourragère de la province. « D'après mon expérience, il est difficile pour les organisations telles que l'AMPSF de faire homologuer ces pesticides », de dire Kevin. « S'il ne s'agit pas d'une grande culture, comme celle des céréales par exemple, il est peu probable que les fabricants de pesticides s'intéressent à la recherche-développement la concernant. »

Brian Mauza, scientifique agricole chez Ocean Spray, explique que les motifs sont d'ordre économique. « Les titulaires d'homologation se préoccupent des grandes cultures parce que leur investissement rapporte. Dans le cas des cultures sur surfaces réduites, la démarche n'est tout simplement pas rentable. »

Par conséquent, la meilleure chose à faire pour les producteurs de cultures sur surfaces réduites, c'est de surveiller de près les produits antiparasitaires que les compagnies mettent au point pour les grandes cultures.

De cette façon, elles peuvent venir à l'atelier du CLA prêts à déclarer : « Le produit x, y ou z de cette compagnie est excellent, et nous pensons qu'il donnera

L'atelier d'établissement des priorités

de bons résultats dans les cultures de canneberges », comme l'explique Brian.

Avoir le sens du compromis

Chaque producteur ou organisation de producteurs sait ce qu'il ou elle veut essayer d'obtenir en priorité à l'atelier, mais il y a de la place pour le compromis, une fois que le processus a été amorcé.

« Si notre secteur ne fait face qu'à de petits pépins qui ne lui nuiront pas beaucoup et qu'un autre secteur doit affronter une maladie ou un insecte dévastateurs, le choix est facile : préoccupez-vous d'abord de ce problème », de dire Charles Stevens, qui cultive les pommes et les bleuets depuis longtemps en Ontario.

Ce sens du compromis est ce qui rend le processus si particulier. C'est aussi l'aspect le plus difficile à comprendre pour les non-initiés.

Craig, l'homme qui préside l'atelier sur les pesticides à usage limité du CLA depuis sa création il y a 12 ans, dit que c'est un petit miracle. « C'est fantastique », convient Tobias Laengle, coordonnateur principal du programme des biopesticides au CLA. « Le processus ne vise qu'à l'obtention d'un consensus. » En fait, c'est pourquoi l'atelier de cette année sur les biopesticides a adopté la même formule, fondée sur le consensus.

La latitude voulue pour concilier tous les points de vue

Un facteur de taille qui suscite la collaboration au sein du groupe réside dans la séparation de l'assemblée en petits groupes. Cela se produit à divers moments de la journée, quand Craig le demande. La réunion s'arrête alors, et les participants forment de petites cellules pour s'écouter mutuellement et se renseigner sur les besoins des uns et des autres.

« C'est une occasion qui ne se présente dans aucune autre situation », de dire Grant Keefer, un producteur de troisième génération qui possède une petite exploitation de canneberges dans l'île de Vancouver. « Il peut s'agir d'un produit ne se rapportant en rien à ce que vous faites, mais il faut tenir des discussions et trouver une solution. »

Par exemple, cette fois-ci, le processus d'examen des priorités avance raisonnablement bien, du moins jusque vers la fin de l'après-midi, quand vient le moment de s'entendre sur les dix principales priorités. Alors, la question qui couvait depuis longtemps, à savoir comment faire échec à la drosophile à ailes tachetées, une espèce envahissante qui dévaste les cultures de petits fruits, éclate au grand jour.

« C'est sans doute le pire parasite que les fruiticulteurs aient jamais vu. »

« Nous sommes loin derrière nos amis américains pour ce qui est des choix de produits. »

« Nous sommes venus ici en nous disant qu'il nous fallait trouver une meilleure solution. »

Craig donne aux participants le temps d'exprimer leurs préoccupations avant de prendre la parole. « Écoutez, vous avez ramené la liste des priorités « B » à 23 et vous avez convenu de garder deux places pour la drosophile à ailes tachetées. Prenons une pause de 20 minutes et discutons entre nous. Nous devons réduire ce chiffre à dix. »

Les participants acquiescent. Quelques-uns vont se chercher un café ou un thé dans le hall, mais la plupart restent dans la salle de réunion, et la discussion va bon train.

Le résultat de tous ces entretiens ne sera pas connu tant que Craig n'aura pas examiné la liste finale des priorités « A » à la fin de la journée, mais il est facile de voir pourquoi les communications ouvertes sont essentielles au processus.

« Nous pouvons alors avoir de franches discussions sans nous prendre à la gorge, explique Charles. Avec une relation de ce genre, rien n'est impossible. »

L'importance des « contacts »

Le fait est que les producteurs savent que le marché des pesticides pour leurs cultures est petit. Ils savent aussi qu'il est difficile de convaincre les fabricants de produits antiparasitaires à usage agricole d'engager des frais afin d'homologuer ceux-ci pour de nouveaux usages, car l'investissement n'est vraiment pas rentable pour eux. Ils comprennent en outre que le CLA ne dispose pas de ressources illimitées.

Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec

Étant donné ces contraintes, « le processus d'établissement des priorités mené par le CLA est un excellent moyen d'optimiser nos ressources, car aucun de nous n'a assez d'argent pour faire tout ce qu'il veut », de dire Charles.

Malgré tout, à la fin de la journée, des participants partiront les mains vides. Ce n'est pas exactement une loterie, mais tous ceux qui viennent ici n'obtiendront pas une des priorités « A » tant convoitées. Cela étant, qu'est-ce qui les incite à revenir tous les ans?

Ils vous diront qu'un des principaux motifs réside dans les participants eux-mêmes : toutes les sommités du monde horticole et du secteur des cultures spécialisées au Canada sont présentes.

« La ressource la plus précieuse à tirer de cette réunion, c'est le réseautage », déclare Peter Isaacson, expert de la lutte antiparasitaire au sein de l'Association canadienne des pépiniéristes et des paysagistes, qui assiste à l'atelier depuis les tout débuts.

« Certes, nous avons notre minute de notoriété où nous pouvons parler de nos priorités, mais l'essentiel pour moi, c'est que je n'ai pas beaucoup d'occasions d'accéder à l'expertise qui est présente ici : tous les spécialistes sont ici, réunis en un même lieu et en même temps. »

Des informations, en exclusivité

Au-delà de l'expertise, l'atelier procure aussi une chance de se renseigner sur des produits que d'autres secteurs utilisent ou sur de nouvelles homologations qui seront annoncées dans l'avenir.

« Autant d'éléments dont, normalement, vous n'entendriez pas parler avant trois ans », de dire Grant.

Et quand on en entend parler, il a un déclic dans votre esprit : « Tout d'un coup, vous commencez à vous

demander si le produit en question ne pourrait pas être utile également dans votre industrie », déclare Peter.

Puis, une organisation comme celle de Grant, la BC Cranberry Growers' Association, invite des chercheurs à venir à sa ferme expérimentale à Delta (C.-B.) pour faire des essais de tamisage de pesticides. Ou des producteurs tels que Charles se portent volontaires pour autoriser des titulaires d'homologation à exécuter des essais dans leurs vergers pour acquérir un avantage concurrentiel.

« En fin de compte, vous découvrez ces nouveaux produits. Vous apprenez la meilleure façon de vous en servir, avant tous les autres, car il faut du temps pour apprendre à bien les employer, quand s'en servir et avec quoi les mélanger. Or, si je peux apprendre à utiliser une nouvelle technologie (et les produits de protection des cultures sont de nouvelles technologies), je sais que je réussirai », affirme Charles.

Penser à long terme

Il est presque 17 h, et le groupe s'est finalement entendu sur les 10 grandes priorités.

Kevin est tout souriant.

La plupart des participants prennent leur manteau ou se rendent à une réception sans formalités offerte par CropLife Canada, mais Kevin s'en va assister à une réunion à huis clos avec les autres producteurs et titulaires d'homologation qui ont remporté la palme. Ils vont s'entretenir avec le personnel du CLA et avec les coordonnateurs provinciaux des programmes de pesticides à usage limité pour discuter des étapes à venir.

Cela s'explique par le fait que, comme l'an dernier, Kevin a réussi à faire choisir pour les essais un insecticide très valable appelé Lorsban et fabriqué par Dow Agro.

Quant à Grant et à Brian, le parasite qu'ils voulaient faire inscrire parmi les priorités « A », la cécidomyie des atocas, n'a pas été choisi, mais Brian dit ne pas s'en faire alors qu'il se rend à la réception de la CropLife.

« Nous sommes contents. Notre priorité figure sur la liste « B ».

Il ajoute qu'il fallait pouvoir proposer deux solutions antiparasitaires qui pourraient fonctionner contre le parasite particulier visé, mais pour lutter contre la cécidomyie des atocas, « nous n'avions qu'un produit à proposer. Nous savions donc que notre solution ne serait pas retenue. Le principal, c'est que nous l'ayons fait inscrire le parasite sur la liste « B » et qu'il y restera. Si les États-Unis font quelque chose sur ce plan, nous pourrons peut-être nous associer à eux... et puis, nous avons une autre année pour travailler sur notre dossier. »

C'est exact. Pour Brian et Grant et pour les autres producteurs dans leur situation, ils pourront toujours se reprendre l'an prochain. Car, s'il est une chose que les producteurs savent faire, surtout quand leurs récoltes ne suffisent pas à répondre à la demande, c'est bel et bien penser à long terme.

Le partenariat prépare l'arrivée des profils de culture à jour

Il y a trois ans, le Programme de réduction des risques liés aux pesticides (PRRP) et le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) ont convenu de travailler ensemble pour tenir à jour les 21 profils de culture horticoles du PRRP accessibles au public et pour leur conserver leur pertinence.

Aux termes de leur accord, le CCH, une entité-cadre réunissant plus de 150 organisations d'horticulture au Canada, a consulté ses membres et les conseillers agricoles provinciaux pour rassembler les données nécessaires à la mise à jour des profils de différentes cultures horticoles chaque année au cours des trois dernières années. Depuis qu'ils ont conjugué leurs forces, le PRRP a réussi à mettre à jour les profils des cultures de pommes de terre, de légumes de serre (concombres, laitue, poivrons et tomates), des bleuets en corymbe et nains, de l'asperge, du rutabaga, du maïs sucré, des carottes, des cultures du genre Allium et des crucifères.

Grâce à cet effort, explique Leslie Cass, gestionnaire du PRRP, les horticulteurs obtiennent les tout derniers renseignements sur les cultures décrites dans les profils, notamment en ce qui concerne les genres de maladies, d'insectes et de mauvaises herbes qui menacent ces cultures et les méthodes qui existent pour lutter contre ces parasites.

Renouveler un partenariat de longue date

Les profils de culture contiennent des renseignements issus de diverses sources – des données de production fournies par Statistique Canada, des renseignements sur l'homologation des pesticides tirés d'Homologa[MC], une base de données internationale sur les pesticides, et des ressources offertes par les ministères provinciaux de l'Agriculture. Cependant, le volet principal des profils

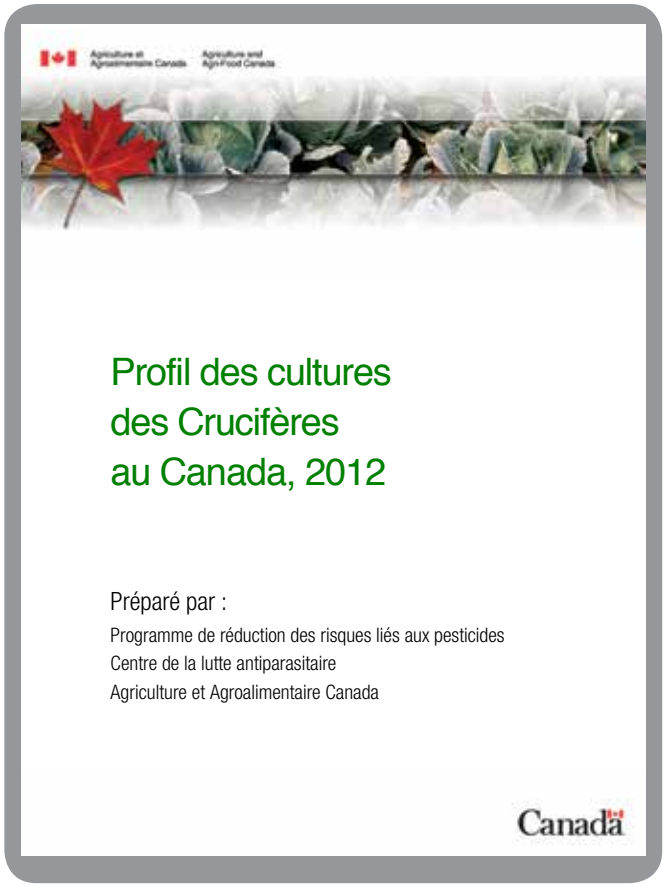

repose sur les renseignements fournis directement par les producteurs et les spécialistes des cultures sur la présence des parasites nuisant à leurs cultures et sur la lutte contre ces derniers.

Ces renseignements, de dire Marilyn Dykstra, coordonnatrice du projet, sont les plus difficiles à obtenir. Parce qu'ils mettent en évidence les principaux parasites et ce que les producteurs ont fait pour lutter contre eux au cours des trois plus récentes campagnes agricoles, ils risquent aussi de devenir périmés rapidement. C'est pourquoi, dit-elle, « la réussite des profils dépend de la participation des producteurs et de leurs organisations, des experts-conseils en productions végétales et des spécialistes des cultures lorsqu'il s'agit de les tenir à jour ».

Avec l'aide du CCH, le PRRP obtient les renseignements qu'il lui faut. Selon Mme Cass, « le personnel du CCH entretient des rapports étroits avec les représentants des horticulteurs dans tout le Canada. En nous associant à eux, nous pouvons profiter des réseaux qu'ils ont établis et recueillir les solides données dont nous avons besoin. »

Trouver une meilleure façon de procéder

Depuis sa création en 2003, le PRRP a produit 30 profils de culture. Chacun d'eux donne un instantané national de l'état d'une production agricole et des effets de la lutte antiparasitaire la concernant, à l'intention des agents de réglementation des pesticides, des spécialistes de la lutte antiparasitaire et d'autres intervenants. Les renseignements ainsi recueillis aident les intervenants à prendre des décisions lorsqu'il s'agit d'homologuer un pesticide ou d'étoffer le contenu d'étiquettes existantes.

Le PRRP a compris d'emblée la nécessité de moderniser les profils. La tenue à jour des renseignements grâce à des révisions régulières est la seule façon de s'assurer que les profils demeurent utiles aux utilisateurs au fil du temps. Au cours des années, le personnel chargé du programme a essayé de diverses façons d'obtenir les données essentielles, notamment en sondant les experts grâce à des groupes témoins. Le personnel a réussi à publier un certain nombre de profils de culture mis à jour, mais le processus a exigé beaucoup de temps et d'efforts.

Une idée pratique

En 2008, un examen du programme a permis au personnel de s'interroger de nouveau sur la meilleure façon de dresser les profils de culture. Il en est résulté un ambitieux calendrier de production qui visait à mettre à jour tous les trois ans l'information à durée de vie critique (par exemple, les statistiques, la présence des parasites, les méthodes intégrées de lutte antiparasitaire, les homologations de pesticides et les ressources des producteurs) contenue dans les 30 profils et à en réviser le texte au complet tous les six ans. Comme Mme Cass l'explique, « une fois que le processus fonctionnera à fond, nous devrions, au cours de n'importe quelle année donnée, pouvoir recueillir des renseignements auprès des groupes de producteurs de dix cultures et réviser le texte de cinq profils de culture ».

La mise en œuvre du nouveau plan a d'abord nécessité l'élaboration d'une base de données pour gérer et entreposer l'information. On est encore y mettre la dernière main, mais la nouvelle base de données et le système électronique de manutention des données compilent celles-ci à l'échelle provinciale ou nationale et produisent les tableaux d'information définitifs à codes de couleurs que l'on voit dans les profils. Le personnel n'a plus besoin de traiter les données manuellement.

En mars 2010, le PRRP a mis au point et à l'essai les formulaires électroniques servant à recueillir les données sur la lutte contre les parasites de la pomme. Les commentaires des producteurs ont entraîné d'autres changements qui visaient à rendre les formulaires plus

conviviaux. Ceux-ci ont été utilisés de nouveau à la fin de 2010 pour réunir des données sur le rutabaga et le blé de printemps et d'hiver. Mme Dykstra et son équipe ont été satisfaites des résultats, mais le travail à faire pour coordonner la collecte des données exigeait encore beaucoup de temps. Le PRRP a conclu qu'il n'avait pas les ressources voulues pour poursuivre cet effort.

C'est alors que le PRRP a décidé de demander l'aide des intervenants. Comme les deux tiers des profils portaient sur les cultures horticoles telles que les légumes et les fruits, le PRRP a invité le CCH à l'aider à recueillir des renseignements essentiels auprès des producteurs au sujet de la présence de maladies, d'insectes et de mauvaises herbes dans leurs récoltes et des moyens qu'ils prenaient pour lutter contre ces parasites. « L'établissement d'un partenariat avec le CCH pour dresser les profils des cultures horticoles était une façon d'optimiser nos efforts dès le départ », déclare Mme Cass.

Prochaines étapes

Avec la participation de ses membres, le CCH a réuni des données sur sept cultures dans des régions de production clés en 2011, 2012 et 2013. Les données brutes ont ensuite été envoyées à Mme Dykstra et à son équipe, qui les ont traitées électroniquement et les ont converties en des tableaux pour en faciliter la lecture dans les profils de culture. L'équipe du PRRP est maintenant en train de mettre à jour les autres renseignements dans les profils de culture.

Tout le processus de mise à jour des profils continue d'évoluer, mais la pratique consistant à miser sur le CCH pour recueillir des données auprès de ses membres s'est avérée efficace pour améliorer le processus chaque année.

Dans l'avenir, Mme Cass affirme que, comme les efforts faits pour mettre à jour les profils des cultures horticoles ont été aussi fructueux, le PRRP envisage d'établir de nouveaux partenariats avec les secteurs des plantes ornementales et des grandes cultures pour moderniser les profils dans ces domaines.

Entre-temps, dit-elle, le CLA tient à adresser des remerciements spéciaux au personnel du CCH et aux nombreux producteurs, organismes provinciaux de producteurs, experts-conseils et spécialistes provinciaux des cultures qui ont fourni les renseignements tant nécessaires à la mise à jour des profils.

Le Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation travaille à l'élimination d'irritants commerciaux

Si vous êtes un producteur de cultures sur surfaces réduites destinées à l'exportation, vous avez sans doute applaudi à la signature de l'accord de libre-échange provisoire conclu entre le Canada et l'Union européenne (UE). Après tout, en éliminant 98 p. 100 des droits imposés par l'UE sur ses importations, l'accord ouvrira la porte à plus de 500 millions de consommateurs dans les pays de l'UE.

Cependant, bien que les droits douaniers et les contingents d'importation constituent des facteurs à éliminer au cours des négociations commerciales, mais qu'en est-il des limites maximales de résidus (LMR), c'est-à-dire la concentration maximale de résidus de pesticides autorisée dans les produits agricoles?

Jerry Baron, Projet de recherche inter-régional nº 4 du département de l'Agriculture des États-Unis (IR-4) et Manjeet Sethi, Centre de la lutte antiparasitaire

Le fait est que les LMR (ou les tolérances, comme on les appelle aux États-Unis) peuvent différer sensiblement d'un pays à l'autre et selon les cultures. Pire encore, les LMR incohérentes équivalent à des obstacles au commerce.

Si, par exemple, les producteurs canadiens appliquent un pesticide conformément à l'étiquette, de manière à respecter la LMR canadienne, leur culture risque tout de même d'être rejetée dans un pays étranger appliquant une LMR plus rigoureuse.

C'est là une des raisons pour lesquelles l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) collabore avec l'Environmental Protection Agency (EPA), son homologue aux États-Unis, depuis 1994 pour harmoniser les régimes de réglementation, tout d'abord dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, puis, à partir de 1996, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Pourtant, malgré ces premières mesures encourageantes, il reste encore beaucoup à faire pour harmoniser les règlements et, de cette façon, réduire au minimum les coûts des entreprises et supprimer les retards dans l'acheminement des produits agricoles au-delà de la frontière. C'est précisément ce que fera le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation, qui vient d'être créé, en aidant à mieux harmoniser les régimes de réglementation des deux pays.

Faciliter la conduite des affaires pour les producteurs

En février 2011, le premier ministre Stephen Harper et le président Barack Obama ont publié une déclaration conjointe qui annonçait la création du Conseil et dans laquelle le Canada et les États-Unis s'engageaient à stimuler le commerce nord-américain et la compétitivité du continent en harmonisant mieux les régimes de réglementation dans quatre grands secteurs de l'industrie.

En consultation avec les intervenants, le Conseil a élaboré un plan d'action qui décrit 29 initiatives particulières de coopération en matière de réglementation dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation et dans ceux des transports, des produits de santé et de soins personnels et de l'environnement.

Des groupes de travail ont été créés pour mettre en œuvre les initiatives décrites dans le plan d'action, y compris un groupe sur les produits de protection des cultures dirigé par l'ARLA et l'EPA, qui ont eu en cela l'aide du Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) et du Projet de recherche inter-régional nº 4 du département de l'Agriculture des États-Unis (IR-4).

Le groupe de travail sur les produits de protection des cultures a surtout cherché des moyens d'aider les producteurs canadiens et américains à accéder à des pesticides et, autant que possible, à harmoniser les LMR pour éliminer les irritants commerciaux.

Tous espéraient vivement que le groupe ferait d'importants progrès, vu qu'il se fondait sur des relations de longue date entre le CLA et l'IR-4 et entre l'ARLA et l'EPA. À cet égard, personne n'a été déçu.

Le Conseil de coopération en matière de réglementation fait ses preuves

En juin 2013, une consultation des intervenants a permis aux divers groupes de travail du Conseil de faire rapport sur leurs progrès aux représentants de l'industrie et du gouvernement qui étaient présents. Le groupe des produits de protection des cultures a décrit sa réussite dans le contexte de ses quatre mesures de suivi, ce qui a montré que le Conseil avait été une tribune idéale pour amener le Canada et les États-Unis au-delà des accords commerciaux et les faire tendre à une harmonisation permanente et à la prévention des différences inutiles en matière de réglementation.

1re mesure de suivi : Encourager la présentation conjointe d'extensions du profil d'emploi et d'étiquettes parfaitement harmonisées

En collaboration avec Bayer Crop Science, l'ARLA et l'EPA ont exécuté un examen réglementaire conjoint en vue d'une extension du profil d'emploi de l'insecticide Movento, en se servant des données produites par le CLA et l'IR4 à l'égard de cultures telles que les oignons,

le maïs sucré, les artichauts, les bleuets et les atocas, et par l'IR4 en ce qui concernait des cultures n'existant pas au Canada.

Les agences ont repéré de nombreux aspects communs, éliminé des différences dans l'interprétation des données et défini une méthode pour fixer des LMR communes avec de petits ensembles de données pendant l'examen, ce qui a préparé le terrain pour d'autres présentations conjointes sur l'extension de profils d'emploi dans l'avenir.

L'ARLA et l'EPA se sont aussi entendues sur les critères rendant unique en son genre un essai au champ dans le cadre d'une étude donnée. Elles ont ainsi fait une percée, car les essais doivent être suffisamment différents les uns des autres pour être scientifiquement valides. En outre, grâce à la clarté des paramètres permettant de distinguer les essais au champ entre eux, les chercheurs sur le terrain pourront optimiser l'emploi de leur temps limité en exécutant plusieurs essais pendant une étude sans craindre un rejet de la part de l'agence de réglementation.

2e mesure de suivi : Formuler des lignes directrices conjointes sur les essais sur les résidus

Peu de participants membres du groupe des produits de protection des cultures pensaient que le besoin de coopération prendrait fin à la date d'expiration du mandat du Conseil. Tel ne fut certainement pas le cas de l'élaboration d'une ligne directrice sur les essais au champ à laquelle l'ARLA et l'EPA s'affairent encore. Pendant le mandat accordé au Conseil, les agences ont pris une décision importante quand, après avoir examiné les résultats des essais sur les résidus présents dans un certain nombre de cultures, elles ont convenu, dans le cadre de l'extension des profils d'emploi, d'utiliser les essais menés dans un des deux pays et de les valider pour l'autre pays, quand cela est possible.

Que le Conseil continue d'exister ou non, ou sous quelle forme, les agences de réglementation cherchent encore à s'entendre sur les cultures qu'il conviendrait de grouper, selon elles, et sur celle qui servirait de culture représentative quand on fixerait les LMR pour tout le groupe. Cela est important, car le groupement des cultures réduit les coûts en fin de compte : en effet, il faut dès lors moins de données pour étayer d'autres études sur les grandes cultures et les cultures sur surfaces réduites. En s'assurant que les deux pays s'entendent sur les cultures à inclure dans un groupe donné, on éliminera les irritants commerciaux, car on uniformisera ainsi les LMR à l'égard des cultures en faisant partie.

3e mesure de suivi : S'attaquer aux obstacles à l'homologation conjointe

Les fabricants de pesticides seront heureux d'apprendre que l'ARLA et l'EPA se sont penchées sur des façons de faciliter la présentation électronique des données faisant partie d'une demande d'homologation. Pour commencer, elles ont convenu de mettre à l'essai un formulaire intitulé « Déclaration confidentielle conjointe des caractéristiques d'un produit » dans lequel les entreprises fournissent les ingrédients d'un pesticide donné. Les agences s'interrogent aussi sur des moyens de collaborer à l'élaboration d'autres formulaires et volets du processus de présentation.

4e mesure de suivi : Harmoniser les processus/procédures de collecte des données pour les essais sur les résidus

Le CLA collabore étroitement avec l'IR-4 pour harmoniser les documents que les chercheurs en champ utilisent quand ils mènent des études sur les résidus, réunissent les données et font rapport sur les résultats. Après la réussite d'un projet pilote sur l'harmonisation des gabarits de rapport, le personnel sur le terrain peut s'attendre à utiliser des plans d'étude et des cahiers de champ de données brutes qui auront une nouvelle allure au cours de la campagne de 2014.

Entre-temps, le laboratoire de Vineland du CLA fait l'analyse des résidus dans le cadre de projets conjoints dirigés par le Canada et met la dernière main à son rapport sommaire en se fondant sur le gabarit de l'IR4. Par ailleurs, dans huit études sur la lutte contre le mildiou et la pourriture phytophthoréenne, le CLA et l'IR4 ont rédigé des rapports sur les résidus finaux en se servant du format conçu par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces rapports ont été présentés à l'ARLA et à l'EPA avec la coopération de la compagnie DuPont, aux fins d'un examen réglementaire conjoint sur un nouvel ingrédient actif.

Les intervenants souhaitent vivement la continuation de la coopération

Lors de la consultation des intervenants, en juin 2013, les participants ont convenu que le plan d'action du Conseil était un bon point de départ

pour la coopération en matière de réglementation et ils se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la continuation de ses efforts. Par conséquent, entre août et novembre 2013, le Conseil a sollicité d'autres avis auprès des intervenants sur la façon dont les deux pays pouvaient poursuivre leur travail à cet égard. Les résultats de ces consultations détermineront en fin de compte le rôle et le champ d'action du Conseil dans l'avenir, mais la demande de règlements plus efficients et efficaces, en particulier les règlements sur l'hygiène et l'innocuité comme ceux concernant les LMR qui constituent des obstacles non douaniers au commerce, fera en sorte que les deux pays continuent de chercher des moyens d'accroître leur coopération en matière de réglementation.

Le point sur les programmes : Réduction des risques liés aux pesticides

Dans le cadre des efforts que fait le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA) pour accroître l'efficience et simplifier la mise en œuvre des programmes, le Programme de réduction des risques liés aux pesticides (PRRP) a modifié, en mars 2014, le processus par lequel les intervenants choisissaient les biopesticides pour lesquels ils souhaitaient avoir l'appui du PRRP en priorité.

Le principal changement a résidé dans le fait que l'Atelier sur l'établissement des priorités en matière de biopesticides n'a pas eu lieu lors d'une journée spécifique, comme cela avait été le cas au cours des quatre années précédentes. Les intervenants ont plutôt choisi les priorités pendant les trois jours qu'a duré l'Atelier du Programme des pesticides à usage limité (PPUL) et ils les ont répartis en fonction des catégories du PPUL, à savoir les insecticides, les fongicides et les herbicides. En outre, les intervenants n'ont fixé que des priorités axées sur les produits pour les nouvelles homologations ou pour les homologations de nouvelles catégories d'usage importantes.

Entre-temps, on a amorcé les travaux pour faire démarrer de nouveaux projets sur les biopesticides en 2014, afin de donner suite aux huit priorités retenues lors de l'Atelier de 2013 sur l'établissement des priorités en matière de biopesticides. On poursuit aussi les travaux pour traiter les données sur l'efficacité issues des essais en champ effectués au cours de l'été 2013. Ces données, recueillies aux fins des priorités retenues antérieurement en matière de biopesticides, servent à préparer des présentations réglementaires à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour de nouveaux usages.

Le PRRP poursuit l'élaboration de stratégies de réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides agricoles. Dans la foulée de la consultation des intervenants tenue sur la mise en œuvre de trois stratégies amorcées en 2012, cinq nouveaux projets prioritaires ont été définis. Les travaux en laboratoire et en champ destinés à donner suite à ces priorités commenceront au printemps de 2015.

Nouveaux outils et renseignements

Parmi les réalisations récentes du PRRP, mentionnons un certain nombre de demandes d'homologation de biopesticides, de nouveaux outils et documents d'information pour les producteurs ainsi que de nouveaux projets de recherche et de développement :

- Présentation d'ensembles de données sur la valeur à l'égard de cinq biopesticides (Organocide, Grandevo, Naturalis L, SuffOil-X, Rhapsody) afin d'appuyer les soumissions réglementaires faites par les titulaires d'homologation respectifs pour les nouveaux usages des produits en question.
- Homologation de dix nouveaux usages du biopesticide Timorex Gold (huile du théier), y compris tout le groupe des cultures de cucurbitacées en champ et en serre.
- Dissémination d'une guêpe parasitoïde (*Diadromus pulchellus*) comme moyen de lutte biologique contre la teigne du poireau.
- Élaboration d'une fiche documentaire technique sur les moyens durables de lutte contre les sauterelles.
- Treize nouveaux projets commencent au printemps 2014 pour appuyer les solutions de lutte contre les parasites prioritaires désignés dans les stratégies de réduction des risques (5) et à l'Atelier de 2013 sur les biopesticides (8).

Le point sur les programmes : Pesticides à usage limité

Entre le 31 mars et le 6 novembre 2014, nous avons terminé 25 projets et les avons présentés soit à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, soit directement aux titulaires d'homologation pour qu'ils s'en servent dans des soumissions à venir. Les soumissions couvrent des questions relatives aux trois catégories de produits antiparasitaires : les insecticides, les fongicides et les herbicides. Pour consulter une liste complète des soumissions et des homologations par année, consultez la page Web des soumissions du PPUL. Les rapports sur l'état d'avancement des soumissions et des projets par culture sont mis à jour tous les deux mois. On peut se procurer des versions plus récentes en écrivant à pmc.cla.info@agr.gc.ca.

Depuis sa création en 2003, le PPUL a amorcé 1 058 projets et présenté 559 soumissions; cela a abouti à 408 homologations et à plus de 1 529 nouveaux usages inscrits sur les étiquettes des produits utilisés par les producteurs.

Atelier de priorisation du PPUL

En mars 2014, plus de 200 représentants des producteurs, des fabricants, des ministères provinciaux et fédéraux et du Projet de recherche inter-régional n° 4 du département de l'Agriculture des États-Unis (IR4) ont participé à un autre atelier de priorisation fructueux et ils ont sélectionné 42 nouvelles priorités de recherche pour la lutte antiparasitaire.

Dans le cadre de l'atelier, on a aussi intégré avec succès le Programme de réduction des risques axés sur les pesticides (PRRP) dans les activités quotidiennes en réservant deux heures au début de chaque journée aux priorités du PRRP en matière de biopesticides.

Dr. Manjeet Sethi

Message du directeur exécutif du Centre de la lutte antiparasitaire

Depuis quelques années, on parle souvent d'harmonisation dans les discussions sur l'amélioration de l'accès à des produits antiparasitaires efficaces pour l'horticulture canadienne. Dans le présent numéro du Bulletin du Centre de la lutte antiparasitaire (CLA), nous expliquons les efforts en cours pour mieux harmoniser les règlements sur les produits de protection des cultures, tout en respectant nos normes élevées et nos principes relatifs à la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens et de l'environnement. Disons-le simplement, nous vivons à une époque où les pratiques scientifiques reconnues ont évolué au point qu'il est parfois peu utile de répéter des études et de refaire des soumissions et des examens réglementaires sur de nouveaux emplois de pesticides. Le CLA et le Projet de recherche inter-régional no 4 (IR4) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) ont travaillé avec succès à l'élaboration d'un langage technique commun pour garantir l'harmonisation de leurs travaux, de manière que les données produites satisfassent aux exigences des agences de réglementation des deux pays.

Sous la gouverne du Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation (CCR), l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), l'Environmental Protection Agency (EPA), le CLA et l'IR4 ont harmonisé davantage les examens sur l'extension des profils d'emploi des produits de protection des cultures et l'établissement des limites maximales de résidus (LMR) et des tolérances dans les deux pays. En outre, dans le contexte des examens conjoints mondiaux, le CLA et l'IR4 collaborent étroitement avec les titulaires

d'homologation en ce qui concerne les nouveaux produits et l'élaboration de données sur les usages limités devant être soumises aux fins de la première homologation des produits en question.

La collaboration entre le CLA et le Projet IR 4 des É. U. a déjà procuré des économies considérables aux deux pays grâce au partage, à la collecte ou à la production de données et à la présentation conjointe de demandes d'homologation aux agences de réglementation dans le pays respectif. En outre, l'initiative des examens conjoints et du partage du travail lancée en 2006 aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a évolué au point de devenir un moyen courant de faire les choses. Les soumissions simultanées font l'objet d'un examen et d'un processus décisionnel concourants chez les agences de réglementation, ce qui favorise d'autres économies de temps et de ressources. L'harmonisation des LMR, surtout dans le cas des cultures où sont appliqués des pesticides à usage limité, a atténué les obstacles au commerce, tout en protégeant la santé et la sécurité.

Le CLA contribue aussi beaucoup aux efforts d'harmonisation mondiaux en participant au Codex et aux réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), où il présente des demandes à l'appui de l'harmonisation mondiale des LMR. Les demandes sont faites à la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPR) que tient une entité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS); il s'agit d'un comité d'évaluation expert relevant du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCRP). Le CLA a par ailleurs participé activement au dernier sommet mondial sur les usages limités, en 2012. Suite à ce sommet, un comité directeur a été mis sur pied pour coordonner les activités et veiller à la mise en œuvre du plan de travail quinquennal. Le CLA fait partie du comité directeur et siège à divers groupes de travail, y compris ceux concernant la base de données mondiale sur les besoins et le partage des données.

Le climat ayant caractérisé les travaux de réglementation des outils de protection des cultures a été très propice au renforcement de l'harmonisation. C'est là une des raisons pour lesquelles le CLA a affecté une si grande part de ses talents à ce domaine. En fin de compte, ceux qui profitent le plus de toutes ces activités sont les producteurs canadiens et, par conséquent, toute la population du pays.

Au revoir et à bientôt...

Manjeet

À propos du Centre de la lutte antiparasitaire

En 2003, AAC a créé le Centre de la lutte antiparasitaire (CLA); il s'agit d'un partenariat unique en son genre entre les producteurs, leurs associations, les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur de la protection des cultures. Le Centre a été chargé de réaliser deux programmes nationaux :

- le Programme de réduction des risques liés aux pesticides (PRRP) : initiative conjointe d'AAC et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, dont l'objectif est d'élaborer des stratégies de réduction des risques pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- le Programme des pesticides à usage limité (PPUL): initiative conjointe d'AAC et de l'ARLA qui répond aux besoins des producteurs canadiens souhaitant accéder davantage aux nouveaux pesticides à usage limité.

Le CLA exerce ses activités depuis son administration centrale à Ottawa et exécute des essais au champ, en serre et en chambre de croissance dans sept centres de recherches situés à Kentville (Nouvelle-Écosse), Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), Vineland (Ontario), Harrow (Ontario), Scott (Saskatchewan), Summerland (Colombie-Britannique) et Agassiz (Colombie-Britannique).

Pour de plus amples renseignements sur le CLA, visitez notre site Web au www.agr.gc.ca/cla.

Coordonnées

Pour obtenir d'autres renseignements sur les sujets abordés dans le présent numéro du bulletin, veuillez adresser un courriel au CLA à l'adresse pmc.cla.info@agr.gc.ca ou composer le 613-694-2457.

Suivez AAC sur Twitter @AAC_Canada.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, (2015)

ISSN 1916-386X
Nº d'AAC 12318F

Issued also in English under the title Title of the document
The Pest Management Newsletter

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous au www.agr.gc.ca ou composez sans frais le 1-855-773-0241.